

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Mercredi 2 novembre 2016 (13) Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 2 novembre 2016 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Johanne Baillargeon André Savage
André Lapierre Isabelle Parent

Étaient absents la conseillère Madeleine Proulx et le conseiller Alain Lalonde.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

16-230 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté, avec le retrait du point 10.4.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-231 3- Adoption des procès-verbaux

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016 soient et sont adoptés, dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4.0 Rapport d'activités de la mairesse

5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt sur la situation financière

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

A titre de mairesse et afin de me conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 révèlent un surplus accumulé consolidé de l'ordre de 483 119 \$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

En ce qui concerne l'année en cours, en date du 31 octobre 2016, les revenus cumulés sont à 95 %, soit de l'ordre de 2 857 955 \$ et les dépenses sont encourues à 75 %, soit de l'ordre de 2 223 587 \$. Ces résultats nous démontrent une situation financière excellente et un budget bien respecté par l'administration.

RÉTROSPECTIVE 2016

Administration générale : 80% de la mise à jour du plan de classification des archives municipales est réalisé. Installation de deux colonnes Morris, installation d'une borne électrique et modernisation du rôle d'évaluation.

Sécurité publique : Embauche d'un nouveau directeur pour le service incendie. Suite à cela, mise en place d'une structure plus efficace et opérationnelle tout en améliorant la gestion financière. Installation d'un réservoir de 45 500 litres pour l'ajout d'un point d'eau dans le périmètre urbain. Réaménagement de la caserne.

Travaux publics : Correction de fossés, chargement, drainage, pose de panneau, réparation de ponceaux sur différents chemins, notamment les chemins des Rossignols, des Bruants, du Domaine, des Hirondelles, de la Plage, etc. Traitement des fissures pour prolonger la durée de vie de nos chemins asphaltés. Rénovations, intérieure et extérieure, de la toilette à la halte routière. Achat d'une nouvelle camionnette Dodge Ram 1500. Lignage de rues sur le chemin du lac Sauvage et la Montée du Cap et 40 lignes d'arrêt aux intersections. Pose d'asphalte dans la dernière section de la côte sur le chemin du Domaine, dalot sur la grande côte au chemin du lac Castor et autres petites réparations. Nous avons procédé à l'acquisition de deux radars de vitesse qui sont déplaçables.

Urbanisme : Embauche d'une firme d'urbanisme de façon contractuelle pour la confection ou la modification de nos règlements.

Promotion et développement touristique : Participation à l'étude commerciale de la SADC Matawinie. Mise en ligne de nouvelles capsules vidéo pour mieux faire connaître la municipalité. Nouvelle image pour nos panneaux publicitaires annonçant nos activités. Acquisition d'un système de projection pour la salle communautaire.

Loisirs et bibliothèque : Embauche d'une nouvelle coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire. Réfection du sentier du parc de la Rivière Dufresne. Installation d'un nouveau module de jeux. Achat d'ordinateur pour la bibliothèque et réalisation de certaines actions de notre plan MADA.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal va entreprendre une réflexion tant qu'au budget 2017 et aux priorités d'immobilisations, tout en poursuivant les projets amorcés en 2016. Cela, dans un souci d'équilibre et de rationalisation afin de maintenir une gestion rigoureuse des ressources financières, humaines et matérielles.

Nous aurons à mettre à jour et négocier de nouveaux contrats pour la collecte des matières résiduelles, ainsi que le déneigement des chemins municipaux. Pour respecter nos obligations gouvernementales, nous aurons à mettre en place le nouveau Programme de gestion des matières résiduelles de la MRC Matawinie et adopter un nouveau schéma de risque incendie au cours de l'année.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de notre règlement municipal numéro 148-3, une rémunération annuelle est fixée à 22 500 \$ à la mairesse, 7 500 \$ aux conseillers et 1 067 \$ au maire suppléant. Également, une allocation non-imposable annuelle de dépenses est fixée à 8 500 \$ par année à la mairesse, 2 400 \$ aux conseillers et 533 \$ au maire suppléant. Je suis membre de tous les comités ex-officiels à Notre-Dame-de-la-Merci.

De plus, à titre de maire, je recevrai une rémunération annuelle forfaitaire de 5 010 \$ pour siéger au conseil des maires de la MRC de la Matawinie ainsi qu'une allocation non-imposable annuelle de 2505 \$. Mon allocation de dépenses au conseil des maires à la MRC représente 115.36 \$/réunion et une allocation non-imposable de 57.68\$.

Lorsque je siégerai à des comités rémunérés de la M.R.C., je recevrai une rémunération de 241.72 \$ ainsi qu'une allocation non imposable de 120.86 \$.

Je siégerai actuellement sur les comités suivants de la MRC dont aucune rémunération est allouée à l'exception du kilométrage :

- SDPRM (Conseil d'administration et Comité exécutif)
- Comité Multiressource TPI
- Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant

Mes frais de déplacement seront remboursés, par la MRC, au taux de 0.525 \$ du kilomètre.

Je dépose également la liste des contrats, comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a accordé depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

ADOPTION DU BUDGET 2017

Je vous invite à assister à la session spéciale du conseil municipal qui se tiendra **LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2016 À 19 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1900, montée de la Réserve pour l'adoption des prévisions

budgétaires 2017. Au cours de cette séance, vous pourrez émettre votre opinion sur ce budget.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci
Ce deuxième jour de novembre 2016

Roxanne Turcotte, Mairesse.



CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
Du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

1. Financières Banque Nationale Inc. 189 223.83
2. Compo Recycle 343 725.22
3. Conteneur Recycle 37 374.60
4. Croix Bleue 36 555.11
5. Les entreprises Roland Morin inc. 37 260.57
6. Les Entreprises Bourget inc. 547 526.48
7. GDG environnement 130 992.72
8. Grenier Chrysler Dodge Jeep inc. 46 518.19
9. Groupe Ultima 34 740.00
10. H. Lanthier excavation inc. 388 040.63
11. Manoir de la Rivière Dufresne 48 535.74
12. Ministère des Finances 223 361.99
13. M.R.C. de la Matawinie 187 943.38
14. Sintra inc. 158 908.94



16-232 5.2 Rapport sur la situation financière [n/d N-89]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le rapport sur la situation financière soit et est adopté tel que présenté et lu par Madame Roxanne Turcotte, mairesse.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-233 6. Adoption des comptes à payer au montant de 44 791.60 \$

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 44 791.60 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

9984	Bell Canada	20.23 \$*
9985	Compo Recycle	1 031.15 \$*
9986	Conteneur Recycle	3 497.03 \$*
9987	Les entreprises R.Morin Inc.	7 285.40 \$
9988	Les entreprises Bourget Inc.	100.00 \$
9989	Rogers	104.00 \$*
9990	Telus	68.99 \$*
9991	Bell Canada	127.42 \$*
9992	Autos & Camions Danny Lévesque	148.90 \$
9993	APSAM	122.11 \$
9994	Roger Arteau	144.30 \$
9995	Me Pierre-Édouard Asselin	1 379.71 \$
9996	Beausoleil Mélançon	977.29 \$
9997	Benson Pièces d'auto	221.37 \$
9998	Béton Louis-Cyr Inc.	394.94 \$
9999	Centre de liquidation Raynat Inc.	68.75 \$
10000	Groupe H2O	49.99 \$
10001	Compo Recycle	279.39 \$
10002	Coopsco des Laurentides	829.67 \$
10003	Corporate Express Canada Inc.	139.44 \$
10004	Claude Rondeau Ent. Électricien	1 747.98 \$
10005	CRSBP des Laurentides	1 887.31 \$
10006	Démarrateur Ste-Agathe Inc.	57.38 \$
10007	Distribution Sylvain Legault Inc.	65.00 \$
10008	DRL Beaudoin Équipement	2 163.83 \$
10009	Environex	276.98 \$
10010	Excavation Pigeon	17 122.07 \$
10011	L'Express Hydraulique	203.28 \$
10012	Jean Rémy Fer Forgé	600.00 \$
10013	Ferme Ray Inc.	2 069.55 \$
10014	Formation prévention secours	124.46 \$
10015-16	Garage Marcel Lamarche	1 231.94 \$
10017	Garage de pneus NDM	278.71 \$
10018	Gestion Normand Forget Inc.	229.95 \$
10019	Grenier Chrysler Dodge Jeep Inc.	314.98 \$
10020	Le Groupe Harnois	1 055.47 \$
10021	IGA	118.49 \$

10022	IMDS Production Inc.	120.72 \$
10023	JLD Lague	98.78 \$
10024	Journal Altitude 1350	720.92 \$
10025	L'Atelier Urbain Inc.	2 069.55 \$
10026	Remboursement pompier	48.87 \$
10027	Martech	1 257.09 \$
10028	Patrick Morin	496.15 \$
10029	M. St-Amour et Fils Inc.	359.68 \$
10030	Produits sanitaires des Plaines	244.38 \$
10031	Réparations Frank	137.97 \$
10032	Info Page	127.85 \$
10033	Céline Riopel	645.88 \$
10034	Dominique Romard	800.00 \$
10035	Sablière GDM	229.95 \$
10036	SEAO-Constructo	4.74 \$
10037	Sintra Inc.	2 538.46 \$
10038	SRAD Communications	221.90 \$
10039	Toilettes Lanaudière	235.70 \$
10040	Roxanne Turcotte	98.49 \$
10041	Remboursement employé	31.28 \$
10042	Bell Canada	743.06 \$*
10043	Compo Recycle	31 153.95 \$*
10044	Conteneur Recycle Inc.	3 164.40 \$*
10045	Fonds d'information sur le territoire	32.00 \$*
10046	GDG Environnement	32 748.17 \$
10047	L'Union-Vie	3 840.30 \$*
10048	Manoir de la Rivière Dufresne	3 050.23 \$
10049	MRC de la Matawinie	15 336.89 \$*
10050	SADC Matawinie	80.00 \$*
10051	Syndicat canadien	524.70 \$*
10052	Xérox Canada Ltée	1 103.17 \$*
10053	Remboursement de taxes	3 665.18 \$*
10054	Remboursement de taxes	1 295.36 \$*
10055	Remboursement de taxes	2 381.00 \$*
10056	Club motoneige NDM	100.00 \$
10057	MRC de la Matawinie	38 282.80 \$*

Total des incompressibles : 113 737.03 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

A-2016-9

Madame la conseillère, Isabelle Parent, donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente le conseil présentera un règlement pour adoption ayant pour effet de décréter la rémunération des élus lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, le mercredi 7 décembre 2016.

16-234 7.1 Projet de règlement sur le traitement des élus [n/d R-148-4]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le projet de règlement sur la modification du règlement sur le traitement des élus, dans sa forme et teneur, avec dispense de lecture.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2016-10 Monsieur le conseiller, André Lapierre, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de zonage numéro 139 afin d'ajouter une nouvelle zone destinée à l'aménagement d'un camping sur les lots 19b, 20b et 21b adjacents au Parc régional de la Forêt Ouareau. Il demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

16-235 7.2 Projet de règlement 139 [n/d R-139-57]

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le Règlement de zonage numéro 139 afin d'ajouter une nouvelle zone destinée à l'aménagement d'un camping sur les lots 19b, 20b et 21-b, adjacents au Parc régional de la Forêt Ouareau;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du Conseil tenue le 2 novembre 2016 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de zonage 139-57, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 21 novembre 2016 qui sera présidée par le conseiller Alain Lalonde, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2016-11 Monsieur le conseiller André Savage dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de lotissement numéro 140 afin d'ajouter une nouvelle zone destinée à l'aménagement d'un camping sur les lots 19b, 20b et

21b adjacents au Parc régional de la Forêt Ouareau. Il demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

16-236 7.3 Projet de règlement [n/d R-140-9]

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le Règlement de lotissement numéro 140 afin d'ajouter une nouvelle zone destinée à l'aménagement d'un camping sur les lots 19b, 20b et 21-b adjacents au Parc régional de la Forêt Ouareau;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du Conseil tenue le 2 novembre 2016 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de lotissement 140-9, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 21 novembre 2016 qui sera présidée par le conseiller Alain Lalonde, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

16-237 8.1 M.R.C. de la Matawinie - Modernisation [n/d 114-241]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement de la facture de modernisation réglementaire du rôle d'évaluation, au coût de 38 282.80 \$.

Que ladite somme soit imputée au surplus non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-238 8.2 Demande de remboursement [n/d matricule 5625 50 1830]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la
demande de remboursement, d'une somme de 3 665.18 \$, versée en
trop par le propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-239 8.3 Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière
[n/d N-704-162]**

Attendu que le conseil municipal déclare reconnaître l'apport socio-
économique des entreprises collectives au dynamisme des territoires;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de
participer au développement de l'achat public auprès de ces
entreprises, et s'engage, dans le respect des normes et des règles en
matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner
davantage en biens et en services provenant de l'économie sociale.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-240 8.4 Employés municipaux [n/d N-300 et N-982]

Attendu que le directeur des travaux publics demande de prolonger
l'engagement de Monsieur Dominique Romard pour une durée de
deux semaines;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve la
demande de prolongation jusqu'au 18 novembre 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-241 8.5 Roger Arteau, directeur du service des incendies -
engagement [n/d 302-110]**

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à
l'engagement officiel de Monsieur Roger Arteau, à titre de directeur du
service des incendies de Notre-Dame-de-la-Merci, sans modification à
ses conditions d'embauche.

Que M. Arteau bénéficiera d'une allocation de dépense de 25\$ / mois, allouée aux officiers, pour l'utilisation de son cellulaire pour les besoins de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-242 8.6 Remboursements de taxes sur cession pour fins de parc
[matricules 5723 66 9961, 6728 39 0384, 5727 17 0563]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'effectuer le remboursement de trois dossiers facturés par erreur. Les dossiers bénéficiaient d'une exonération de la compensation de 1%.

5723 66 9961	1 447.00 \$
6728 39 0384	281.00 \$
5727 17 0563	2 381.00 \$

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-243 8.7 Sous poste de camionnage en vrac L'Assomption inc. –
soutien [n/d N-970]**

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'appuyer les démarches du sous-poste dans l'attribution du permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-244 8.8 Comité - conseil [n/d N-303 et N-945]

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme la conseillère, Madame Isabelle Parent, en tant que responsable des dossiers environnement, en remplacement de Madame Johanne Baillargeon.

Madame Parent est également nommée comme déléguée responsable au comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM).

Adopté unanimement par les conseillers.

16-245 8.9 Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci - nomination [n/d N-930]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la nomination de Madame Chantal Soucy, en tant que citoyenne nommée par le conseil, afin de combler le poste vacant au sein de la Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci pour un mandat de 1 an.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-246 8.10 Installation septique – Halte routière [n/d 401-111]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre pour l'implantation d'une nouvelle installation septique à la halte routière, selon les plans de CLA expert-conseil.

Les coûts seront assumés par le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-247 8.11 Puits– Halte routière [n/d 401-111]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre pour l'implantation d'une prise d'eau à la Rivière Dufresne afin d'alimenter la halte routière, selon les plans de CLA expert-conseil.

Les coûts seront assumés par le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

16-248 9.2 Abri auto pour véhicule incendie [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale d'effectuer la commande de l'acquisition d'un abri d'auto, pour le véhicule des premiers répondants, au coût de 4 100 \$ + taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-249 9.3 Schéma couverture de risque- délégation [n/d N-903]

Considérant que la loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S3-4) prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma... »

Art. 34 : « Toutes les municipalités locales sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des évènements. »

Considérant que le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

Considérant que lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2016, le conseil de la MRC de Matawinie a adopté la résolution numéro **CM-136-2016** en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant que la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc, afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Considérant que la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, données détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

Considérant que certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

Considérant que les données requises sont compilées par le ministère de la Sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

Considérant que pour simplifier les processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

Considérant que pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

IL EST **PROPOSÉ** PAR LE CONSEILLER ANDRÉ LAPIERRE
ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le chargé de projet, la société Manaction inc.,
d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité
publique produites par le service de sécurité incendie de Notre-Dame-
de-la-Merci;

DE DEMANDER au chargé de projet de transférer à la municipalité
l'ensemble des données relatives à la municipalité, une fois celles-ci
analysées et compilées.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

16-250 10.2 Véhicule – tracteur 2210 vente [n/d 402-130]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la vente
du tracteur John Deere 2003 modèle 2210 (LV2210H211606) au plus
offrant, soit Monsieur Alain Loyer, au montant de 3 177.77 \$.

L'acheteur acceptant le véhicule tel quel.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au
transfert, pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci, à
la Société d'assurance automobile du Québec suite au paiement
complet du véhicule.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-251 10.3 Banc de scie - vente [n/d 402-130]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la vente
du banc scie King Industriel Modèle KC10FX avec support roulant tel
qu'annoncé au plus offrant, soit la compagnie Fabri-Plex, au montant
de 750.00 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

10.4 Garage municipal- bâtiment de service

(point retiré de l'ordre du jour)

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

16-252 14.1 Ruralité – rapport final [n/d N-774-2016]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le dépôt
du rapport final à la MRC de la Matawinie pour l'entente 2016 du
programme de la ruralité.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-253 14.2 Association du Lac Georges, Prévost et à l'Île [n/d N-117]

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la
demande d'acquisition du comptoir de service situé à l'ancienne salle
communautaire, au coût de 1\$ + taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-254 14.3 Club Motoneige – souper d'ouverture [n/d N-131]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de verser
la somme de 100 \$ à titre de commandite pour le souper d'ouverture
du club motoneige pour la saison 2016-2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et
le développement économique**

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

16-255 15.2 Dépouillement de l'arbre de Noël [n/d N-109]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la tenue
de l'activité du dépouillement de l'arbre de Noël et autorise un budget
de 3 000 \$ pour la tenue de l'évènement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

16-256 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #16-233,
16-237, 16-238, 16-240, 16-241, 16-242, 16-248, 16-254, 16-255.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

7 personnes

Fin de la session 20h34

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale